



PROCÈS-VERBAL DU 22 AOÛT 2014

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Présences et quorum

PRÉSENTS

Conseillers(ères) : M. Bruno Roy
: Mme Nancy Pineault
: M. Rodrigue Ouellet
: Mme Bibiane Gagnon

ABSENTS : M. Marcel Nadeau
Présente à 19h20 : Mme Jeanne-Paule Beaulieu

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Il est **19h00**, la séance extraordinaire débute sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire

Convocation et objet

La présente séance a été convoquée par la directrice générale, par avis spécial dûment donné à chacun des membres du conseil pour traiter du sujet suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Camion de déneigement
2. Période de questions
3. Levée de la séance

Mme Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h20.

1. CAMION DE DÉNEIGEMENT

**CAMION À NEIGE INTERNATIONAL PAYSTAR 5600i 2008, 6x6
USAGÉ AVEC ÉQUIPEMENTS**

14-141 Il est proposé par monsieur Bruno Roy

appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier soumissionne au prix de quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinquante-cinq et cinq sous (95 555,05\$) pour l'achat du camion de déneigement INTER PAYSTAR 5600i, année 2008, 6x6, Cummins 425ISX, automatique, gratte 11' dessous, épandeur Tenco, régulateur Dickey-John, sens unique 12', aile 10', ext., ripper arrière 9'.

Ce camion est vendu par la municipalité de Sainte-Marguerite de la Nouvelle Beauce.

CAMION WESTERN STAR 2006 USAGÉ

14-142 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
Appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier soumissionne au prix de quatre-vingt-dix mille dollars (90 000,00\$) pour le camion à neige Western Star 2006 usagé avec équipements.

Ce camion est vendu par Camions Thomas Lapointe de Saint-André-de-Kamouraska.

No d'offre : 30066479

La soumission est valide jusqu'au 4 septembre 2014.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-143 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement :
QUE la séance soit levée à 20h43.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dir. générale./ sec.-trés.